

SASU A.K.B TRANSPORTS

Au Capital de 3 600 euros
Siège social : 29, avenue d'Andromède - APT B32
31700 BLAGNAC

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 23 AOUT 2024

L'an deux mil vingt-quatre, et le vingt-trois août à 10 heures,

L'Actionnaire Unique, par la présente assemblée procède à la désignation du dirigeant de la Société.

Est présent :

Monsieur Amar BELAALA, qui détient.....100 ACTIONS

PREMIERE ET UNIQUE RESOLUTION

Conformément à l'article 11 du titre III des statuts, Monsieur Amar BELAALA, né le 13 juin 1982 à Saint Martine d'Hérès (38400), domicilié 29, avenue d'Andromède - Apt B32 - 31700 Blagnac est désigné en qualité de Président de la société **A.K.B TRANSPORTS**, pour une durée indéterminée.

Sa rémunération est fixée à une somme de 2 000 euros mensuels, rémunération qui sera revue en fonction de l'évolution de l'activité sociale.

Monsieur Amar BELAALA sera seul habilité à faire fonctionner le compte bancaire professionnel.

Monsieur Amar BELAALA accepte ces fonctions.

Cette résolution est adoptée

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'actionnaire unique.

L'Actionnaire Unique.

Mr Amar BELAALA

